

HISTOIRE ET ACTUALITE AUTOUR DES POMPES A ESSENCE

C'est dès 1938 que le village de Florentin a pu se targuer de posséder des pompes à essence. C'est à l'époque M. Palat, maire, qui en avait fait installer une sur la terrasse de son café, les premières voitures faisant leur apparition. Il s'agissait alors d'une pompe à bras ESSO qui plus tard a été remplacé par 2 pompes électriques.

C'est vers la fin des années 90 que la famille Ajalbert-Romani (descendants de M. Palat) a décidé de s'en séparer. Sur la demande de la population ; la mairie a décidé de se lancer à demander l'autorisation de mettre en place des pompes communales. Beaucoup de difficultés se sont présentées et beaucoup de temps a été consacré par le conseil municipal chapeauté par M. Georges Bruel, maire à ce moment-là. Il n'y avait à l'époque que le village de Campuac sur le Nord Aveyron qui possédait des pompes communales et le maire de cette commune avait su donner de précieux conseils sur le cheminement à parcourir jusqu'à l'aboutissement du projet. M. Albouze de Florentin avait accepté de céder un lopin de de terre et le département avait apporté une grande aide.

A la grande satisfaction de tous les habitants, ces pompes purent enfin être mises en place en 2000. Depuis quelques temps, devenues vétustes, elles nécessitaient d'être remplacées. C'est à présent chose faite depuis début février 2021. L'installation a été réalisée par l'entreprise ISAP selon les normes qui permettent de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. A noter également qu'avec ces nouvelles pompes à carburant, la mairie propose aux agriculteurs et aux professionnels un paiement sur facture mensuelle prélevée ou payée par chèque.

Pour nos villages éloignés de tout commerce, ces pompes représentent un service non négligeable pour les habitants leur évitant de parcourir des kilomètres pour se fournir en carburant et leur permettant d'éviter « la panne sèche » tant redoutée.

Cette opération d'un montant de plus de 40 000€ n'aurait pas pu être réalisée sans la contribution de l'état, du conseil départemental et de la communauté de communes Aubrac Carladez Viadène à hauteur de 24 500€. Nous les remercions de nous avoir accompagnés pour ce service de proximité.

